

Plan d'action pour l'Alliance ANCRE

Septembre 2019



Alliance Nationale de coordination de la Recherche pour l'Énergie

Table des matières

1.	Contexte et motivations :	2
1.1-	<i>Points positifs</i> :	2
1.2-	<i>Points d'amélioration</i> :	2
1.3-	<i>Propositions d'actions</i> :	3
2.	Plan d'actions en quatre points :	4
2.1-	<i>Finalités de l'Alliance</i>	5
2.2-	<i>Actions communes des membres</i>	6
2.3-	<i>Organisation et fonctionnement de l'Alliance</i>	7
2.3.1-	Pilotage et coordination de l'Alliance	7
2.3.2-	Secrétariat de l'Alliance.....	8
2.3.3-	Groupes Programmatiques (GP)	9
2.3.4-	Groupes Transversaux (GT)	11
2.4-	<i>Communication de l'Alliance</i>	12
3.	Mise en œuvre du plan d'actions :	13

Plan d'action pour l'Alliance ANCRE

1. Contexte et motivations :

L'Alliance Ancre a été créée il y a dix ans (convention du 17 juillet 2009). Ses missions, son organisation interne et son fonctionnement sont définis dans une convention qui a été revue en avril 2016.

Ses missions, exercées en liaison avec les autres acteurs concernés, notamment les ministères, les agences de financement ou le monde industriel et les pôles de compétitivité, sont de :

- Renforcer les synergies et les partenariats entre les organismes de recherche, les universités et les entreprises concernés par le secteur de l'énergie ;
- Identifier les verrous scientifiques et techniques qui limitent les développements industriels ;
- Proposer des programmes de recherche et innovation, et les modalités de leur mise en œuvre ;
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale de recherche en matière d'énergie ainsi qu'à la programmation des agences de financement dans ce domaine.

Au terme de ces dix années d'activité, il est apparu souhaitable de dresser un bilan critique et de définir des actions afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Alliance.

A cet effet, un constat a été fait au dernier trimestre 2018 avec les conclusions suivantes.

1.1- Points positifs :

- La mobilisation de l'Ancre sur des « commandes » explicites des pouvoirs publics : SNRE, PPE, infrastructures de recherche, etc. ... mais aussi sur études du CVT (possibilité de faire émerger et diffuser une vision cohérente et partagée des besoins de R&I associés à la transition énergétique).
- La possibilité de mener des actions d'intelligence économique (CVT), en particulier sur des domaines émergents.
- La réflexion et l'action « Sciences de base pour l'énergie » et les travaux de prospective du GP9
- La mise en réseau et la qualité des débats au sein du ComCoord, des sherpas, des GP et des GT (Ancre est un lieu d'échange privilégié).
- L'interaction avec les alliances Allenvi (GP commun), Alistène (GT numérique - énergie) et Athena.
- Le poids du collectif que constitue l'Alliance en termes d'autorité, de représentativité et de crédibilité scientifique et technique (effet de levier).

1.2- Points d'amélioration :

- La prise en compte par les pouvoirs publics et les agences de financement des productions de l'Ancre, et la formalisation des retours vers les communautés concernées. Inversement, l'Alliance tend à être sollicitée sur de nombreux sujets sous forme de commandes pour lesquelles elle ne dispose pas nécessairement des moyens et de l'autorité du fait du caractère propre de la structure.

- La capacité d'impulsion du ComCoord (davantage perçu comme une chambre d'enregistrement que comme une instance de décision suscitant des actions).
- La mise en œuvre parfois « laborieuse » de sujets transverses : collaborations inter-alliances, Sciences de bases pour l'énergie, etc.
- L'essoufflement de plus en plus marqué de nombreux GP, certains n'ayant pratiquement plus aucune activité (disponibilité/motivation des animateurs/co-animateurs, manque d'un plan d'action concret,).
- Un déficit sans cesse croissant d'interactions entre GP et entre GP-GT (Stratégie, Europe et international).
- Des lacunes quant au lien avec les initiatives européennes : lien avec l'EERA, implication initiale dans les CSA « FET-Flagships »,...

1.3- Propositions d'actions :

En lien avec le changement de président de l'Alliance opéré en fin d'année 2018, une discussion a eu lieu entre les principaux dirigeants (membres fondateurs, représentant des membres associés) afin de définir ce que devraient être les priorités d'ici la fin du mandat CEA restant à courir jusqu'en septembre 2019.

Il a ainsi été demandé au président en exercice que les mois de présidence jusqu'à l'automne 2019 soient consacrés à l'élaboration d'un projet visant à renforcer l'efficacité du fonctionnement de l'Alliance avec le meilleur rapport coût/bénéfice et à bâtir une approche commune permettant de promouvoir la coopération entre les membres, notamment avec les objectifs suivants :

- Toiletter la structure, les missions et le fonctionnement des groupes de travail ;
- Renforcer la participation des membres associés ;
- Préciser les objets de coopération possible entre membres (indépendamment des incitations financières de l'État) ;
- Tirer un retour d'expérience du CVT et préciser ce qui pourrait en être repris ou prolongé sur une base propre à l'Alliance ;
- Mettre en place un dispositif adapté pour répondre aux attentes de l'ANR dans le cadre de son nouveau cycle de programmation ;
- Explorer la possibilité d'une contribution de l'Alliance en aval de la PPE et les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Clarifier et/ou renforcer les relations avec les autres alliances ;
- Évaluer les besoins en termes de secrétariat.

L'objectif est de présenter les actions envisagées au cours d'une assemblée générale à l'automne 2019 afin que le relais soit pris par la future présidence sur des bases stabilisées, partagées et approuvées par l'ensemble des acteurs de l'Alliance (membres fondateurs et associés, ministères et agences de financement).

2. Plan d'actions en quatre points :

Pour répondre aux attentes, on trouvera infra un plan d'action de l'Alliance Ancre, soit sous forme d'évolutions à mettre en œuvre à court terme, soit d'actions à mener progressivement, et qui s'articulera autour des quatre points suivants :

- 1. Finalités de l'Alliance**
- 2. Actions communes des membres**
- 3. Organisation et fonctionnement de l'Alliance**
- 4. Communication de l'Alliance**

La suite de ce document décrit ces actions.

Ce plan d'action a été examiné, discuté et approuvé lors du Comité de Coordination de l'Alliance du 22 mai 2019, et complété le 10 juillet 2019 par les propositions des animateurs des GP (pour ceux qui ont répondu) suite à une consultation lancée à l'aide d'un questionnaire qui leur avait été soumis.

La prochaine étape sera la validation du plan d'action en assemblée générale le 24 septembre 2019.

Les diverses actions énoncées dans ce plan seront impulsées et pilotées par le Comité de Pilotage (le groupe des sherpas) de l'Alliance, en étroite relation avec les animateurs des GP et avec un suivi régulier au niveau du Comité de Coordination.

2.1- Finalités de l'Alliance

Il est indispensable de mieux définir ce que l'État est en situation d'attendre de l'Alliance Ancre compte tenu des moyens et de l'organisation de cette dernière. Implicitement, il faudrait éviter les commandes que l'Alliance ne peut pas traiter et le caractère d'urgence trop souvent associé aux demandes qui ne permet pas une large consultation des membres, en particuliers les membres associés.

Il faudrait par ailleurs aller vers plus d'échanges avec les parties prenantes, notamment industrielles, pour mettre en lumière nos savoir-faire, notre capacité d'expertise et d'élaboration d'une stratégie concertée.

Objectifs	Actions
2.1.1- Formaliser les attentes de l'État (MESRI, MTEs, MEF), et préciser l'agenda stratégique, le retour vers les communautés	2.1.1 et 2.1.2- Organiser une réunion avec les tutelles et le bureau de l'Alliance afin de convenir d'un mode opératoire partagé ainsi que d'une vision commune du rôle de l'Alliance.
2.1.2- Améliorer la prise en compte par les pouvoirs publics et les agences de financement des productions de l'Ancre, et la formalisation des retours vers les communautés notamment lorsque celles-ci sont sollicitées	
2.1.3- Renforcer les liens avec les industriels	<p>2.1.3- Actions propres des GP et rôle des études technico-économiques transverses (ex CVT) à relancer</p> <p>Il faut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identifier quelques industriels représentatifs et pôles de compétitivité. -Identifier des structures porteuses de l'expression des besoins des industriels dans le domaine de l'énergie (comités stratégiques de filières, Institut Carnot, IRT, IEED, filières Carnot...) -Recenser des besoins de ces structures vis-à-vis de l'ANCRE -Établir le lien avec les territoires est à explorer : beaucoup de projets énergétiques émanent des territoires, en coopération avec des industriels, voir le cas de l'hydrogène qui est emblématique
2.1.4- Renforcer l'implication de l'Alliance dans les actions Européennes (EERA, Flagship,	2.1.4.1- Établir la liste des personnes siégeant aux différents Joint Programmes de l'EERA et s'en servir le cas échéant ;

Horizon Europe,) (voir infra) et internationales	2.1.4.2- Élargir la mission du GT Europe à l'international
--	--

2.2- Actions communes des membres

Il faudrait capitaliser sur la dynamique et les résultats de projets comme SdBE (Sciences de Base pour l'Énergie) afin d'identifier et instruire de nouveaux sujets à porter ensuite vers l'ANR ou d'autres structures/sources de financement. Il conviendrait également d'examiner comment mieux mutualiser ce qui peut l'être, comme la prospective.

Objectifs	Actions
2.2.1- Poursuivre les actions au sein du projet SdBÉ suite à l'AAP 2019, puis dresser un bilan des acquis et de l'implication des membres	2.2.1- Bilan et perspectives : <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser la communauté sur un nouvel appel à projet SdBÉ en 2019-2020 - Contribuer avec les sujets identifiés au sein du GT SdBÉ au prochain cycle de programmation ANR (2021-2023) - Organisation de 3 séminaires d'experts à l'échelle d'un an afin de produire trois feuilles de route, avec une visée à 10/15 ans - Formulation de projets de type challenge ANR
2.2.2- Définir d'autres thématiques nouvelles et d'intérêt stratégique qui pourraient être traitées avec la même approche que les SdBÉ	2.2.2 et 2.2.3- Action du Groupe de pilotage (Sherpas) et des GP <ul style="list-style-type: none"> - Identification de commandes publiques sur des thématiques relevant de l'expertise d'un GP ou transversalement de plusieurs GP - Identification des actions mobilisant l'expertise de groupes programmatiques (nexus recherche)
2.2.3- Identifier et instruire des questions d'intérêt commun qui bénéficieraient d'un traitement mutualisé dans l'Alliance Ancre	- Contribution à l'identifications des trajectoires (énergétiques, technologiques, ...) en ligne avec l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050
2.2.4- Développements d'actions à l'interface avec d'autres Alliances	2.2.4.1- GT Ancre/Allistène sur la thématique Énergie / Numérique, dans le but de : <ul style="list-style-type: none"> - Créer des équipes pluridisciplinaires ou mêlant les compétences TIC et énergie - Définir un cadre de pilotage transversal de cette problématique - Soutenir la création de plateformes de modélisation/simulation/expérimentation dans ce secteur - Favoriser la mise en place d'appels à projets dédiés Numérique-Énergie tant sur le plan national (ANR, Ademe..) qu'Européen - Renforcer l'effort sur les thèmes émergents (réseaux couplés, cybersécurité, ...)
	2.2.4.2- Étudier d'autres voies de collaboration plus souples via les GP (avec ALLENNI et ATHENA en particulier) <ul style="list-style-type: none"> - Produire une feuille de route identifiant les domaines stratégiques de coopération - Contribuer à la programmation (ANR en particulier) - Proposer des programmes de R&D conjoints
2.2.5- Participer aux réflexions pour élaborer et orienter la	2.2.5- Participation aux réunions CPP et inter-CPP de l'ANR, secrétariat SNRE, GT ANRT/SNRE

programmation de la recherche au niveau national (SNRE, ANR,...) et Européen (Horizon Europe, EERA, Flagships,...)	2.2.6- Actions du GT Europe & International pour le prochain appel Horizon Europe
--	---

2.3- Organisation et fonctionnement de l'Alliance

Le fonctionnement de l'Alliance Ancre est régi par la **convention du 29 avril 2016**.

2.3.1-Pilotage et coordination de l'Alliance

L'Alliance est placée sous la responsabilité d'un **Comité de Coordination (ComCoord)** dont la constitution et les missions sont définies dans la convention.

Le ComCoord est constitué des dirigeants des membres (4 fondateurs et un représentant des membres associés), des représentants des agences et structures de programmation et de financement - ADEME, ANR et EERA -, des représentants des ministères en charge de la recherche, de l'énergie et de l'industrie.

Le ComCoord doit se réunir a minima tous les 2 mois (en pratique, 8 réunions de 2 heures sont programmées chaque année).

Objectifs	Actions
2.3.1.1- Donner de la flexibilité pour le pilotage et la coordination de l'Alliance, avec une gouvernance (bureau et ComCoord) à deux étages, mais sans augmenter le nombre de réunions	2.3.1.1.1-Créer un « Bureau » constitué des cinq « dirigeants » (membres permanents et membre représentant les associés) qui donnerait les orientations, traiterait les sujets en rapport, permettrait la concertation. Le Bureau pourrait inviter en tant que de besoin des représentants de ministères pour clarifier leurs demandes et leurs attentes.
	2.3.1.1.2- Le « ComCoord » actuel avec une composition plus large que le Bureau et avec tous les invités
	2.3.1.1.3- Les réunions de Bureau et de ComCoord pourraient être alternées, ou bien le Bureau pourrait se réunir juste avant certains ComCoord
	2.3.1.1.4 Il existe un CR systématique des réunions de ComCoord. Il y aura un CR ou un relevé de décisions des réunions de Bureau, afin de garder une trace pour l'avenir, sur les points importants qui pourraient être discutés en réunion de ComCoord.
2.3.1.2- Améliorer la participation des membres associés aux actions de l'Alliance ANCRE	2.3.1.2.1- Envoyer les documents au moins une semaine avant les réunions du Bureau et du ComCoord, afin le représentant des membres associés puisse les consulter
	2.3.1.2.2- Organisation par le représentant des membres associés de deux réunions par an avec les membres associés pour qu'ils puissent s'exprimer

2.3.2-Secrétariat de l'Alliance

L'Alliance Ancre n'a pas de secrétariat. Le ComCoord ne souhaite pas créer un « secrétariat général » et souhaite poursuivre dans le mode de fonctionnement actuel en l'améliorant.

Actuellement les représentants des membres fondateurs et des associés sont accompagnés de leurs « sherpas ». Le statut de « sherpa » n'existe pas dans la convention. Les sherpas sont chargés de préparer les réunions du ComCoord et d'assister leurs dirigeants dans la mise en œuvre et le suivi des actions de l'Alliance Ancre. La responsabilité du secrétariat général de l'Alliance est portée par le « sherpa » du président qui s'appuie sur les autres « sherpas » pour l'instruction, le pilotage et le suivi des actions.

Objectifs	Actions
<p>2.3.2- Évolution du groupe des « sherpas » de l'Alliance vers un comité de pilotage, pour assurer efficacement le travail de « secrétariat » de l'Alliance.</p> <p>Les missions du Comité de pilotage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions de l'Alliance décidées par le ComCoord, • Organiser les réunions de ComCoord, préparer l'ordre du jour • Gérer toutes les affaires courantes, • Gérer les échanges et le courrier, • Gérer les actions de communication : AG, Colloques, site web, rapports, ... • Gérer le budget, • Gérer les appels à projets (SdBE, Énergie/Numérique) • Gérer les relations avec les autres alliances, avec les membres, • Gérer les relations avec les parties prenantes : état, agences de financement, etc. • Assurer la circulation de l'information. • Assurer les relations avec les tutelles • Assurer le suivi des productions des GPs et des projets impliquant plusieurs GPs • Impulser une dynamique de projet au sein des GPs • Faire connaître et contribuer à la valorisation des actions de GPs et GTs <p>etc.</p>	<p>2.3.2.1- Constitution d'un Comité de pilotage constitué de l'actuel groupe des « sherpas »</p> <p>2.3.2.2- Animation du Comité de pilotage par le sherpa du président de l'Alliance qui porte la responsabilité du secrétariat général de l'Alliance</p> <p>2.3.2.3- Toutes les actions du comité de pilotage, en particulier le suivi des GP et GT, seront réparties au sein de ce comité.</p>

2.3.3-Groupes Programmatiques (GP)

Les GP dont le rôle est défini dans la convention, sont les organes fonctionnels de l'Alliance. Ils constituent le cadre d'échange, de réflexion programmatique et de préparation de la coopération entre les opérateurs de recherche dans les différents secteurs de l'énergie. Ils veillent à associer à leurs travaux les représentants des pôles de compétitivité ainsi qu'en tant que de besoin d'experts représentant directement des entreprises industrielles.

Les GP restent le socle disciplinaire de l'alliance, constituant en premier lieu un vivier d'experts identifiés et dûment mandatés par leur organisme d'origine, qui peuvent être sollicités pour une demande spécifique.

Actuellement 10 GP existent :

- GP1 – Énergies issues de la biomasse
- GP2 – Énergies fossiles, géothermie, métaux critiques
- GP3 – Énergies nucléaires
- GP4 – Énergies solaires
- GP5 – Énergies marines, hydrauliques et éoliennes
- GP6 – Transports
- GP7 – Bâtiment
- GP8 – Industries et agriculture
- GP9 – Prospective et économie de l'énergie
- GP10 – Réseaux d'énergies et stockages associés

Actions proposées :

- Définir des règles pour désigner les équipes d'animation, les membres de ces groupes et la durée de mandat (ceci étant absent de la convention actuelle),
- Délivrer une lettre de mission aux membres et aux animateurs des GPs (actuellement il n'existe pas de lettre de mission)
- Définir précisément les missions de l'équipe d'animation et recréer des équipes d'animations, désigner des nouveaux membres pour les GPs inactifs

Missions proposées pour l'équipe d'animation des GPs :

Le rôle d'animateur d'un groupe programmatique consiste à animer un réseau d'experts (issus des membres fondateurs et des membres associés de l'Alliance Ancre mais également des pôles de compétitivité ou directement de l'industrie) pour :

- Élaborer des réponses à des sollicitations des pouvoirs publics (MESRI et MTES principalement) en accompagnement des politiques publiques (SNBC, SNRE, PPE, etc.)
- Participer à l'élaboration de la programmation de l'ANR et contribuer à l'élaboration des politiques européennes dans le domaine de l'énergie
- Conduire des réflexions collectives propres au périmètre couvert par le GP (feuilles de routes, identification de défis, analyses de verrous...)
- Participer à des réflexions prospectives transverses entre GP ou avec d'autres alliances (Allenvi, Athena et Allistene notamment)
- etc.

Portfolio d'activités proposés aux GPs :

- La participation à des projets transverses ;

- La production de « position paper » et de feuilles de route ;
- La réalisation d'études type CVT ;
- La participation à SdBE (en amont et dans les projets) ;
- Répondre à des sollicitations spécifiques (ex- agences ANR, ADEME, Ministères,)
- La participation active à l'EERA ;
- etc.

Objectifs	Actions
2.3.3.1- Revoir le fonctionnement des GP basé sur un bilan interactif avec les animateurs	2.3.3.1- Bilan de fonctionnement des GP basé sur les réponses des GP à un questionnaire simple envoyé au printemps 2019, avec un bilan critique, le souhait de continuer ou non, les évolutions souhaitées en cas de poursuite. (Le bilan a été présenté au ComCoord)
2.3.3.2- Redéfinir un nouveau mode de fonctionnement centré sur des « projets » transversaux, en sollicitant les GP qui souhaitent continuer dans des actions plus transversales entre les GPs, et en sollicitant des experts complémentaires identifiés dans un pool d'expert.	2.3.3.2.1- Évolution des GP basé sur le bilan et les propositions des GP, du comité de pilotage (Le plan d'évolution a été présenté et discuté au ComCoord et validé)
	2.3.3.2.2- Fonctionnement en mode « projet » avec des objectifs, un début, une fin, des tâches, un planning, des livrables et des moyens associés. (Le mode de fonctionnement en projet a été approuvé par le ComCoord)
2.3.3.3- Présentation du plan d'évolution approuvé par le ComCoord et lancement du nouveau de mode fonctionnement à l'automne 2019	2.3.3.3.1- Présentation de l'évolution des GP à l'AG du 24 septembre 2019, discussion élargie avec tous les animateurs lors d'une réunion des animateurs des GP le même jour, et lancement du nouveau mode de fonctionnement.
	2.3.3.3.2- Identification de projets transversaux, discussion lors de la réunion des animateurs des GP le 24 septembre 2019, proposition des projets au ComCoord pour validation, lancement à l'automne 2019 de quelques projets choisis par le ComCoord pour mettre en place le nouveau mode de fonctionnement des GP.
	2.3.3.3.3- Actualisation des mandats et des lettres de mission des animateurs et des experts des GP pour fin 2019.
	2.3.3.3.4- Mise en place et suivi des projets par le Comité de pilotage, présentation de bilans au ComCoord fin 2019.

2.3.4-Groupes Transversaux (GT)

Les GT ne sont pas définis dans la convention. 2 GT ont été créés pour des besoins spécifiques et en particulier pour répondre collectivement aux demandes des ministères.

- Le GT Stratégie

Il a été mis en place au moment de la rédaction de la SNR et de la SNRE afin d'organiser des réponses rapides aux demandes des ministères. Ce groupe a répondu avec satisfaction aux sollicitations des ministères. Cependant à l'origine Il était réduit aux 4 membres fondateurs, dont des sherpas.

- Le GT Europe et international

Il a été mis en place à la demande du ministère de la recherche afin d'organiser des réponses sur les sujets européens au ministère, en lien avec le PCN. Il a permis de répondre récemment aux sollicitations du ministère de la recherche sur le devenir des partenariats européens.

Indépendamment du fonctionnement actuel efficace et satisfaisant du GT Europe, il faudrait renforcer les actions de l'Alliance au niveau de l'Europe.

Objectifs	Actions
2.3.4.1- Constitution d'un GT stratégie sous forme d'un groupe de projet selon les besoins, et en impliquant tous les membres concernés de l'Alliance, ou en recueillant leur avis sur le programme des études quelle que soit leur association ultérieure..	2.3.4.1.1- le GT Stratégie pourrait être constitué en cas de besoin, sur décision du ComCoord, par le comité de pilotage, avec des invités ad hoc selon les sujets à traiter, et avec la participation des GP concernés dans une démarche transversale.
	2.3.4.1.2- Associer les industriels en aval des études stratégiques ou aux études elles-mêmes dans certains cas et si intérêt partagé.
	2.3.4.1.3- Intervenir au niveau de la formation (ex : la transition énergétique) en lien avec les actions Européennes, et en indiquant le type de formation (initiale, professionnelle)
2.3.4.2- Maintenir le GT Europe	2.3.4.2 et 2.3.4.3- Un GT Europe & International en élargissant les missions du GT Europe actuel, dont les missions pourraient être précisées avec une dimension internationale lorsqu'il existe une plus-value de l'alliance.
2.3.4.3- Assurer les relations à l'international en cas de sollicitation de l'Alliance	
2.3.4.4- Renforcer les actions au niveau de l'Europe	2.3.4.4.1- Renforcer l'implication de l'Alliance dans les actions Européennes (EERA, les CSA Flagships, partenariats, etc.).
	2.3.4.4.2- Renforcer la participation ou avoir une participation active et organisée des représentants de l'Alliance dans les JP et les travaux de l'EERA.

2.4- Communication de l'Alliance

Il faut initier un véritable plan de communication pour donner de la visibilité aux actions et réflexions de l'Alliance et à leur impact.

Objectifs	Actions
2.4.1- Définir les ambitions de communication de l'Alliance	2.4.1- Mandater les Directions de la communication des membres fondateurs, pour définir les actions de communication, sous le suivi du comité de pilotage, sur décisions du ComCoord, et s'ouvrir à l'utilisation d'outils modernes (Twitter, etc.). Renforcer la concertation entre les responsables com pour des actions communes.
2.4.2-Gérer le site internet	2.4.2- Gestion du site internet par l'organisme qui assure la présidence, en mettant en place une bonne concertation et le partage des tâches entre les directions de communication des membres.
2.4.3- Associer les communautés scientifiques et technologiques pour valoriser au mieux l'Alliance	2.4.3- Réorganisation des GP> pour une meilleure transversalité et visibilité des actions. Inscrire dans les missions des GPs la communication (en partie tout du moins) et la valorisation de leurs travaux.
2.4.4- Communiquer sur les études CVT	2.4.4- Diffuser les résultats des études CVT sur le site internet (action réalisée en 2019) et rédaction de notes de synthèse pour les médias. Mettre un lien sur les sites des membres.
2.4.5- Communiquer sur les résultats futurs de l'appel à projets SdBE	2.4.5- Organisation et suivi des appels à projets par le comité de pilotage, présentation et discussion des résultats au ComCoord. Affichage sur le site de l'Alliance.
2.4.6- Produire des papiers de positionnement scientifique/techniques, des scénarios prospectifs, etc.	2.4.6- Valoriser les productions des GP> via des notes de synthèses destinées aux médias, des conférences de presse thématiques, des brèves sur le site internet, les réseaux sociaux, etc.
2.4.7- Actions du Comité de pilotage sur décision du ComCoord	2.4.7.1- Organiser une assemblée générale annuelle avec un événement associé ou de rencontres scientifiques
	2.4.7.2- Organiser un congrès ANCRE en associant les industriels
	2.4.7.3- Organiser des conférences de presse thématiques
	2.4.7.4- Rédiger un rapport d'activité bisannuel

3. Mise en œuvre du plan d'actions :

Le plan d'action et l'évolution des GP> basé sur un questionnaire et sur des propositions des GP, ont été discutés et validés aux ComCoord des 22 mai et du 10 juillet 2019.

La mise en œuvre du plan d'actions va commencer dès l'automne 2019.

Le plan d'action et l'évolution du mode de fonctionnement des GP seront présentés à l'Assemblée Générale de l'Alliance du 24 septembre 2019, qui sera également la date du changement de présidence.

La mise en place de l'évolution des GP sera partagée, enrichie ou adaptée si nécessaire avec tous les animateurs lors d'une réunion de travail organisée le même jour.

Quelques projets transversaux seront lancés dès l'automne 2019 pour lancer le nouveau mode de fonctionnement transversal des GP.

Le comité de pilotage (le groupes des « sherpas ») suivra ces projets et en rendra compte régulièrement au ComCoord.